



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

# **Fonds Vert 2026**

## **Mobilités durables en territoires ruraux et moyennement denses**



# Sommaire

- 1. Le contexte**
- 2. Les grandes nouveautés 2026**
- 3. Présentation des 2 volets (Plan de mobilité simplifié et Bouquets de services de mobilité)**
- 4. L'instruction des dossiers**
- 5. Les dispositions générales**

# Le contexte

- **15 millions de français en précarité mobilité**
- **Adapter les transports au changement climatique:**
  - En CVdL, 85 % des distances parcourues en voiture ;
  - Part modale voiture Domicile/Travail : 78,6 % ;
- **Plan France Ruralités :**
  - Améliorer le quotidien dans les territoires ruraux, dont mobilité ;
- **Plan Vélo et Marche**
  - 100 000 km d'aménagements sécurisés en 2030 ;
- **Plan national covoiturage**
  - Tripler le nombre de trajets réalisés en covoiturage en 2030.

FRANCE  
NATION  
VERTE >

Agir • Mobiliser • Accélérer



Mobilités durables  
en territoires ruraux  
et moyennement denses

# Nouveautés 2026

# Les nouveautés 2026

## ➤ Fusion des 3 mesures en 1 seule :



# Les nouveautés 2026

## ➤ Acteurs éligibles :

- Territoires des EPCI classés en densité rurale ou intermédiaire ;
- Inéligible : Bourges Plus, Tours Métropole, Orléans Métropole ;

## ➤ Conditions d'éligibilité :

- Pour les aménagements cyclables : hors lauréats de l'Appel à programmes « Territoires cyclables » et communes membres ;
- Pour la Région : projets locaux relevant de sa compétence d'AOM locale et sur le périmètre de l'EPCI concerné ;
- Pour les départements : aménagements cyclables ou de covoiturage réalisés sur la voirie départementale.

# Les nouveautés 2026

- **Des dates de relevés pour les projets :**
  - 01/06 et 15/09
  
- **Des critères de hiérarchisation des projets :**
  - Par rapport à la typologie des territoires
  - Par rapport à l'impact du projet sur les enjeux de transition écologique



## Volet ①

# Elaboration d'un plan de mobilité simplifié



## Volet ②

# Création d'infrastructures & bouquets de services de mobilité

# Focus sur les aménagements cyclables

## Volet ②

### ➤ Projets éligibles :

- Respect des recommandations du Cerema ;
- Tout aménagement sécurisé ;
- Vigilance sur la sécurisation des carrefours et des connexions.



Guide « rendre sa voirie cyclable »

# Focus sur les bouquets de services

## Volet ②

### ➤ Projets éligibles :

- ✓ Service de mobilité solidaire notamment transport d'utilité sociale (TUS) ;
- ✓ Service de transport à la demande (TAD) ou navettes régulières (y compris autonome) ;
- ✓ Service d'autopartage ou de scooter en libre-service ;
- ✓ Système numérique d'aide aux déplacements ;
- ✓ Service de prêt -location de vélos / vélos à assistance électrique (VAE) en libre service ;
- ✓ Services et infrastructures pour le covoiturage ;
- ✓ Infrastructures cyclables.



**Privilégier des véhicules à faibles émissions**

# Les dépenses subventionnables

## Volet

### ➤ Les coûts d'investissement :

- Travaux d'infrastructures ;
- Matériel roulant tels que l'achat de petits véhicules ou à très faibles émissions. Soutien à l'achat de véhicules plafonné à 100 k€ HT par porteur de projet ;
- Frais de fonctionnement du service de mobilité ;
- Frais d'études si externes et directement liés au projet.

# Questions et échanges





# Instruction des projets

# Instruction des projets

## ➤ Calendrier d'instruction

- 1<sup>er</sup> relevé des projet au 01/06
- 2<sup>e</sup> relevé des projets au 15/09
- Puis fil de l'eau si enveloppe encore disponible

## ➤ Enveloppe disponible :

- 1 319 197 M€

## ➤ Maximum 50% du taux de base de subvention

# Instruction des projets

Volet ①

Volet ②

## ➤ **Priorité donnée aux projets :**

- Avec forte ambition en matière de réduction des émissions de GES
- Visant les populations en précarité de mobilité
- Portant sur l'élaboration d'une stratégie mobilité (PDMS)
- S'inscrivant dans une stratégie de mobilité à l'échelle intercommunale
- Infrastructures sécurisées pour les aménagements cyclables
- Permettant une desserte de pôles générateurs de flux ou le rabattement vers les gares et les pôles d'échanges multimodaux (PEM)

# Instruction des projets

Volet ①

Volet ②

## ➤ **Priorisation :**

- Communauté de communes AOM ;
- Villages d'avenir ;
- Communes classées en densité rurale
- Aires de covoiturage à proximité d'axes structurants avec vérification des flux D/T .
- Nouvelles campagnes d'incitations financières

## ➤ **Instruction DREAL avec avis des DDT**

## ➤ **Avis national sera rendu sur les projets d'aménagements cyclables sollicitant une subvention de plus de 1 M d'euros**



# Dispositions générales

# Dispositions générales

- **Maturité du projet :**
  - engagement avant fin 2026 ;
  - Mise en service avant 2029 → Vigilance sur les différentes procédures (acquisition foncière, études environnementales...)
- **Possibilité de mentionner un co-portage avec un partenaire ;**
- **Les acteurs associatifs peuvent bénéficier d'une subvention :**
  - Coportage et cofinancement par un acteur éligible ;
- **Appui possible de la CRA France Mobilités ;**
- **L'exécution du projet (ou des postes de dépense financés) ne peut commencer avant le dépôt du dossier.**

# Dispositions générales

## ➤ Dépôt des dossiers :

→ <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/fonds-vert-3-mobilites-durables>

## ➤ Cahier d'accompagnement :

→ [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/FV\\_Cahier\\_Axe3\\_Mobilites-durables.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/FV_Cahier_Axe3_Mobilites-durables.pdf)

## ➤ FAQ :

→ <https://www.francemobilites.fr/fonds-vert/faq>

# Dispositions générales

- **Possibilité de réorientation vers d'autres dotations de l'Etat (DSIL...);**
- **Les territoires au sein de la CC Touraine-Est Vallées et de l'agglomération de Montargis ne sont pas éligibles pour les aménagements cyclables (lauréat Appel à programmes territoires cyclables)**



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE** >

**Agir • Mobiliser • Accélérer**

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**



**Mobilités durables  
en territoires ruraux  
et moyennement denses**

**DREAL / Service Mobilités Transports / Département Infrastructures et Déplacements :**

Karima AOULAD ALI : 02 36 17 46 54 / 06 98 39 15 84 – [karima.aoulad-ali@developpement-durable.gov.fr](mailto:karima.aoulad-ali@developpement-durable.gov.fr)

Julien OLIVIER : 02 36 17 46 58 / 07 64 78 56 17 – [julien.olivier@developpement-durable.gov.fr](mailto:julien.olivier@developpement-durable.gov.fr)

02 36 17 46 78 – [did.smt.dreal-centre@developpement-durable.gov.fr](mailto:did.smt.dreal-centre@developpement-durable.gov.fr)

**Cellule Régionale France Mobilités :** [CentreValDeLoire@francemobilites.fr](mailto:CentreValDeLoire@francemobilites.fr)

---



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
CENTRE-VAL  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**FRANCE  
NATION  
VERTE**

**Agir • Mobiliser • Accélérer**



**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement**

**DDT :**

Cher : Agnès-Cliff RALAINOA – 02 34 34 61 50 – [ddt-scap-baet@cher.gouv.fr](mailto:ddt-scap-baet@cher.gouv.fr)

Eure-et-Loir : Clément POINT / Pauline BODET - [clement.point@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:clement.point@eure-et-loir.gouv.fr) / [pauline.bodet@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pauline.bodet@eure-et-loir.gouv.fr)

Indre : Roseline LAROCHE – 02 54 53 20 58 - [roseline.laroche@indre.gouv.fr](mailto:roseline.laroche@indre.gouv.fr)

Indre-et-Loire : Clotilde EL-MAZOUNI – 02 47 70 80 45 – [clotilde.el-mazouni@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:clotilde.el-mazouni@indre-et-loire.gouv.fr)

Loir-et-Cher : Anne ROYER – 02 54 55 76 56 ou 07 86 96 16 60 – [anne.royer@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:anne.royer@loir-et-cher.gouv.fr)

Loiret : Virginie LONGEVILLE – 02 38 52 48 53 – [virginie.longeville@loiret.gouv.fr](mailto:virginie.longeville@loiret.gouv.fr)

---

# Formulaire pré-dépôt de dossier

- Ce lien permet d'indiquer à la DREAL que vous envisagez de déposer un dossier.
- Le dépôt officiel sur Démarche Numérique reste nécessaire

<https://grist.numerique.gouv.fr/o/pmd/forms/jxjfG39ASgf9y4NhqxjsgT/39>

# Questions et échanges





# Merci et bonne fin de journée !